

INITIATIVE POUR LA
TRANSPARENCE DANS LES
INDUSTRIES EXTRACTIVES

=====

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail



POLITIQUE DES DONNEES OUVERTES

I. LE CONTEXTE INTRODUCTIF RAPPELLE LA NECESSITE D'UNE POLITIQUE DE DONNEES OUVERTES

La politique de données ouvertes définie et adoptée par le Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA vise, conformément à l'Exigence 7, à créer un cadre juridique, une plateforme ouverte en vue de disponibiliser de manière permanente et active l'accès aux informations et leur réutilisation par la société civile et le grand public.

Elle vise également à fournir et diffuser de manière régulière les informations fiables sur les secteurs extractif et forestier ainsi que sur les données ITIE dans un format de données ouvertes accessible.

Ce format permettra une utilisation et une analyse élargie des informations sur les secteurs extractif et forestier.

En fournissant les données ITIE au grand public, l'ITIE-RCA contribuera à l'amélioration de la transparence, de la reddition des comptes et de la redevabilité.

Par ce truchement, le grand public participera davantage à la gouvernance des secteurs minier et forestier. Il renforcera et stabilisera le climat de confiance entre l'Etat, les entreprises, la société civile et les communautés riveraines.

Le Gouvernement entend réaliser à travers la politique des données ouvertes la promotion du droit d'accès à l'information et l'obligation pour les différentes institutions qui gèrent le secteur des ressources naturelles en République Centrafricaine.

II. L'OBJECTIF GENERAL DE LA POLITIQUE DE DONNEES OUVERTES EST D'IMPLIQUER LE CITOYEN A LA GOUVERNANCE ET A L'EXERCICE DE LA TRANSPARENCE

L'objectif de cette politique est de réaliser une plus grande transparence en vue de permettre aux citoyens et investisseurs ainsi qu'à toute personne ou institution d'obtenir des informations pertinentes sur les secteurs extractif et forestier, de participer au débat public dans le but d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles.

Il s'agira d'une part de publier les Rapports ITIE, consultables électroniquement de sorte que des données puissent être comparées à d'autres données publiques en adoptant des normes convenues et approuvées par le Conseil d'Administration de l'ITIE, et d'autre part de se référer aux systèmes de classification du revenu national ainsi qu'à des normes internationales telles que le manuel des Statistiques de Finances Publiques du FMI.

Les données publiées par l'ITIE-RCA appartiennent au domaine public donc ouvertes à tous.

Ne seront pas publiés, les documents de travail interne de l'ITIE, tels que les courriers électroniques entre collaborateur de l'ITIE, les correspondances administratives adressées aux autorités et autres acteurs ou tout autre document assimilé, les données personnelles afférentes aux collaborateurs ITIE comme document d'évaluation d'un membre de l'ITIE, de licenciement ou de santé, les données couvertes de secret

transmises à l'ITIE dont la publication est interdite par les lois et règlements.

III. LES PRINCIPES ET OBLIGATIONS DES DONNEES OUVERTES CONSACRENT LA LIBRE ACCESSIBILITE ET LE RESPECT DES REGLEMENTATIONS EN MATIERE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.

Les données ITIE publiées sont librement accessibles. Leur utilisation n'est soumise à aucune autorisation préalable.

a) Accessibilité aux données

L'accès aux données ITIE est libre, gratuit et intégral. Il est garanti et soumis à la réglementation interne relative à la procédure portant protection des données à caractère personnel.

b) Cohérence et comparabilité

Les données ITIE présenteront dans le temps une cohérence et permettront des comparaisons avec d'autres données nationales ou internationales.

A cet effet, il est recommandé de remplir des fichiers de données résumées pour chaque année fiscale couverte par l'ITIE.

c) interopérabilité

Les données sont présentées dans des formats structurés, adéquats et normalisés et ouverts en vue de favoriser la divulgation systématique, la lisibilité, la traçabilité, la réutilisation efficace et la comparaison avec d'autres données.

d) **Visualisation**

Les Rapports ITIE-RCA seront publiées dans un format CSV ou Excel afin de faciliter la compréhension les données des tableaux, des diagrammes et des figures issues des Rapports de l'ITIE-RCA.

IV. LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DES DONNEES OUVERTES PERMET LA RESPONSABILISATION DU SECRETARIAT TECHNIQUE

Le Secrétariat Technique de l'ITIE-RCA est chargé de la mise en œuvre de la politique des données ouvertes relatives au secteur extractif et forestier de la République Centrafricaine.

A cet effet, il est tenu de :

- collecter, inventorier les données à publier ;
- publier les données en format ouvert, téléchargeables à partir du site internet www.itierca.com ;
- mettre en ligne pour les utilisateurs un manuel d'utilisation du portail ;
- veiller à l'emploi du fichier de données résumées ;
- organiser les enquêtes d'opinion auprès des utilisateurs des données ITIE en vue d'améliorer la présente politique ;
- mettre en œuvre les mécanismes d'extension de cette politique à toutes les données des secteurs extractif et forestier.

La présente politique des données ouvertes entre en vigueur dès son adoption par les membres du Comité Nationale de Pilotage de l'ITIE-RCA le 28 mars 2024.